

REGLEMENT INTERIEUR

I - ORGANISATION

1. Le championnat féminin des Yvelines 2023 est organisé par le club La Dame Noire sous l'égide d'Yvelines Echecs Structure.
2. Horaires :
 - a. Pointage à partir de 9h30
 - b. Ronde 1 à 10h
3. Lieu : Ecole Erik Satie - 6 avenue Erik Satie - 78180 Montigny le Bretonneux.
4. Le tournoi est ouvert à toutes les licenciées de la saison en cours. Les droits d'inscription sont de 20 €, 10 € pour les jeunes. Le tournoi est limité à 32 joueuses maximum.

II - REGLES, CLASSEMENT

5. Cadence : la cadence est de 15mn plus 5 secondes par coup, et par joueuse. Les parties seront comptabilisées pour le classement Elo rapide.
6. Le tournoi est homologué FFE et FIDE. Homologation accordée par la Direction Technique de la FFE sous le numéro 58692.
7. Les règles du jeu sont celles en vigueur à la date du tournoi, à savoir celles adoptées par le congrès de la FIDE et applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.
8. L'appariement est fait au système suisse (C.04) intégral. Il n'y a aucune protection "club" ou "famille". Programme PAPI. Les joueuses n'ayant pas pointé et/ou réglé l'inscription avant 10h ne seront pas appariées pour la ronde 1.
9. L'article A4 de l'annexe des règles du jeu pour les parties rapides est appliqué pour toutes les parties.
10. Chaque partie gagnée rapporte un point, chaque partie nulle un demi-point et chaque partie perdue zéro point.
11. La joueuse ayant le plus de points à la fin des 7 rondes est déclarée vainqueur du tournoi. En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre) le Buchholz, puis la performance. En cas de nouvelle égalité, la joueuse ayant le plus faible classement Elo au début du tournoi est classé devant.

III REPARTITION DES PRIX

12. La joueuse terminant première à l'issue des 7 rondes remporte le tournoi. La joueuse licenciée dans un club yvelinois la mieux classée à l'issue des 7 rondes est sacrée championne des Yvelines et recevra un trophée.
13. Le tournoi est arbitré par Sylvain Rivier, arbitre international.
14. La participation au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.